

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et États-Unis.....1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 3902.

MONTRÉAL, 3 AOUT 1892

Collections du "PRIX COURANT"

Comme nous recevons chaque jour des demandes pour la collection du "PRIX COURANT" depuis sa fondation, nous serions très obligés à ceux de nos abonnés qui n'en font pas collection s'ils pouvaient nous procurer les Nos. suivants:

VOLUME II, Nos. 12, 14, 21 et 22.

VOLUME III, Nos. 9, 13 et 19.

VOLUME IV, No. 18.

Nous paierons 10c. pour chaque exemplaire de ces numéros.

La fermeture des magasins

Absurde et ridicule est l'idée de certains marchands que s'ils gardent leurs magasins ouverts six grands jours dans la semaine la population de leur localité achètera plus de nouveautés et d'étoffes que s'ils ne les ouvrent que pendant cinq jours et demi. Si un marchand ferme son magasin pendant une demi-journée et que les autres restent ouverts, ces derniers y gagneront probablement un peu; mais si tous ferment, est-ce que la population achètera moins? Est-ce que la population de notre pays achète moins de nouveautés parce que les magasins sont fermés le dimanche? Pourquoi, alors ne pas économiser vos frais généraux et prendre une demi-journée de congé pour vous et vos commis? Si votre commerce avec la campagne ne vous permet pas de prendre cette demi-journée le samedi, prenez-la le mercredi après-midi. Dans notre dernier numéro nous avons signalé le fait que quelques maisons de détail de Hamilton ferment le samedi après-midi pendant l'été. La plupart des grands magasins de détail de Toronto font la même chose. Mais dans ces deux villes les petits magasins ne ferment pas, de sorte que ceux qui le font doivent perdre un peu de ventes. Mais les propriétaires des grands magasins savent que cette perte est triviale et sont disposés à la supporter, pour le plaisir de savoir qu'ils n'épuisent pas de travail leurs commis et qu'ils leur donnent la récréation si nécessaire au corps et à l'esprit. Ils savent que la semaine suivante, leurs commis en seront plus attentifs, plus alertes et plus fidèles. Honneur à ces patrons! Les marchands de Beamsville sont des gens de bon sens; ils se sont entendus

pour fermer leurs magasins à une heure de l'après-midi le mercredi, entre le 22 juin et le 31 août. En voici d'autres: a. Halifax, M. Mahon frères, G. M. Smith & Cie, W. et C. Silver, John Silver & Cie et Charles Robson doivent fermer leurs magasins à 6 heures, excepté le samedi, pendant juillet et août. Ils sont en retard de leur siècle, mais enfin ils progressent. Les marchands de Windsor ferment leurs magasins à 6.30 h. p.m. pendant juillet et août. A Strathroy, il se fait un mouvement parmi les marchands de nouveautés, pour fermer les magasins à 9 heures le samedi soir. Là, encore il y a progrès, quoique l'on soit en retard du mouvement de réforme. Nombre de villes dans Ontario et ailleurs ont la fermeture à bonne heure et ferment à 7 heures tous les soirs, tandis que plusieurs prennent encore une demi-journée de congé dans la semaine. Les bouchers de Toronto ferment le mercredi après-midi.....

Les marchands de Glencoe ont adopté le système de la fermeture à bonne heure et ferment leurs magasins à 6 heures tous les soirs excepté le samedi.—(The Dry Goods Review de Toronto.)

Le whiskey et le tabac

Le rapport du ministère du Revenu de l'Intérieur nous fournit une statistique intéressante sur la consommation du whiskey et du tabac au Canada.

Pendant les cinq années terminées le 30 juin 1891, la sortie d'entrepôt pour la consommation du whiskey fabriqué au Canada, a été:

En 1886-87	gallons de preuve	2,864,935
" 1887-88	"	2,328,327
" 1888-89	"	2,960,447
" 1889-90	"	3,521,194
" 1890-91	"	2,687,664

Le dernier exercice a donc donné la plus petite sortie pour la consommation de cette période de cinq années, sauf celle de 1887-88. Mais si nous faisons l'addition de la sortie de 1889-90 avec celle de 1890-91, nous trouvons pour ces deux années une sortie de 6,208,858 gallons de preuve, soit 3,104,429 gallons par année, ce qui donne une moyenne supérieure de plus de 400,000 gallons à la moyenne des années précédentes. Ainsi, au lieu de diminuer, la consommation du whiskey augmente terriblement au Canada.

L'augmentation de la sortie de 1889-90 provient de ce que l'on a fait sortir, au printemps de 1890, beaucoup plus de whiskey que n'en demandait la consommation immédiate, en prévision de l'augmentation des droits d'accise, prévision qui s'est réalisée. Mais comme le surplus n'est entré réellement dans la consommation que pendant l'exercice suivant, nous sommes forcés, pour faire un calcul exact, de prendre la moyenne de ces deux exercices, comme nous l'avons fait tout à l'heure.

Les droits perçus sur le whiskey par les mêmes exercices correspondent aux chiffres de la sortie, en tenant

compte de l'augmentation de ces droits.

En 1886-87	\$3,737,338
" 1887-88	3,099,016
" 1888-89	3,873,607
" 1889-90	4,620,593
" 1890-91	3,546,941

On sait que la loi exige deux ans de séjour en entrepôt par les spiritueux fabriqués dans le pays, pour qu'on puisse les mettre sur le marché. Le tableau No 3 de l'annexe A du rapport nous donne la fabrication par année, de chaque distillerie au Canada:

	Gallons
Belleville, Ont.	240,434.58
Guelph "	254,326.74
Hamilton "	270,841.04
Perth "	17,419.80
Prescott "	462,609.08
Toronto "	1,042,573.14
Windsor "	1,324,815.66
Joliette, Québec	7,933.15
Halifax, N.-E.	176,640.61
Total	4,397,594.40

Comme on voit, la province d'Ontario a un monopole à peu près complet de la fabrication du whiskey; il ne faut pas s'étonner que cette industrie soit hautement protégée. Au 30 juin 1891, il y avait en entrepôt, dans les différentes parties du pays, 12,415,785.98 gallons de spiritueux, dont 11,972,545 gallons dans la seule province d'Ontario.

Les grains employés pour la distillation de ces spiritueux, en 1890-91 ont été:

	3,874,177 livres
Malt	56,821,771 "
Maïs	12,070,397 "
Seigle	10,806 "
Blé	854,814 "
Avoine	13,065 "
Sarrasin	161,884 "
Orge	

On a en outre distillé:

	235,582 "
Mélasses	47,303 "
Marc de pommes	14,508 "
" de poires	38,958 "
" de raisins	62,413 "
Raisins secs	2,330 "
Glucose	1,731 "
Lie	

La statistique du tabac, dans le même rapport, nous apprend que, en 1890-91, il a été sorti d'entrepôt pour droit d'accise, 7,783,940 livres de tabac étranger et 207,511 livres de tabac canadien. Le tabac canadien provenait des districts du revenu suivants:

	118,609 livres
Joliette	57,051 "
Montréal	23,545 "
Québec	5,821 "
Sorel	2,485 "
Halifax	
Total	207,511 "

Ceci, bien entendu, ne comprend que le tabac manufacturé, payant 5c de droits par livre.

Il a été produit au Canada en tabac étranger, 99,418,540 cigares les droits ont été payés sur 61,640,325 et il en reste en entrepôt 37,778,215.

Il a été produit aussi dans la même période, en tabac canadien, 663,010 cigares; les droits ont été acquittés sur 442,910 et il en reste 226,100 en entrepôt.

Voici le tableau de la fabrication par province:

En 1889-90.

	Cigares de tabac étranger	tabac canadien
Ontario	35,325,245	31,750
Québec	59,622,420	17,400
Nouv. Bruns.	2,156,200	
Manitoba	805,150	
Colom. Angl.	2,292,975	
Totaux	100,261,990	49,150

En 1890-91.

	Cigares de tabac étranger	tabac canadien
Ontario	38,393,770	58,100
Québec	56,936,700	604,910
Nouv. Bruns.	2,545,745	
Manitoba	857,775	
Colom. Angl.	2,684,550	
Totaux	99,418,540	663,010

L'augmentation de la fabrication des cigares de tabac canadien est énorme: de 49,150 en 1889-90 à 663,010 en 1890-91. Les cigares que nous avons fumés en 1891 valaient-ils moins que ceux de 1890? Ne serait-il pas à propos d'encourager cette industrie qui peut donner une source considérable de revenus à notre agriculture?

Un grand fabricant de cigares de Montréal, M. J. M. Fortier prétend que, avec le tabac canadien bien cultivé et convenablement traité, on peut faire d'excellents cigares. Le malheur est que, d'après la loi actuelle faite pour faciliter la perception des droits, un fabricant est obligé de se servir exclusivement ou de tabac étranger ou de tabac canadien, car s'il mêlait le tabac canadien au tabac étranger; il serait forcé de payer autant de droit sur le premier que sur le second.

M. Fortier suggère, pour trancher cette difficulté que l'on impose des droits de douane, au lieu de droits d'accise, sur le tabac étranger; et que l'on dégrève complètement le tabac canadien.

De la sorte, on pourrait laisser les fabricants libres d'utiliser le tabac qui leur conviendrait le mieux, et l'agriculture canadienne en profiterait énormément.

Comment s'instruire.

"Chaque chose a son prix," et le prix d'une éducation c'est le travail et l'assiduité. Il n'y a pas de chemin raccourci qui mène à la science, ni d'invention qui puisse remplacer l'étude. Personne n'a la science infuse et tous ceux qui ont une intelligence ornée et meublée de connaissances utiles, ne le doivent qu'à leur travail. On s'instruit soi-même. Les livres, les professeurs, les écoles, les collèges ne sont que des moyens de rendre le travail moins ardu. Ils enveloppent l'écolier et l'étudiant dans une atmosphère intellectuelle qui prépare son esprit à recevoir les impressions et à les garder.

Pour l'éducation d'un futur homme d'affaires, il faut se rappeler que la vie, pour lui, sera une vie d'action et non d'études. Il faut donc bien prendre garde de compromettre sa santé dans la recherche d'honneurs inutiles, de trop raffiner sa sensibilité dans une vie contemplative et solitaire, et de trop alourdir son intelligence sous le poids de connais-